



## **CDEN du 7 février 2014 - Déclaration préalable**

**Monsieur le Préfet,  
Monsieur le Président du Conseil Général,  
Madame l'Inspectrice d'Académie,  
Mesdames, messieurs les membres du CDEN,**

A l'ordre du jour de ce CDEN, la **fixation de l'indemnité représentative de logement due aux instituteurs** pour l'année 2013 et la **réforme des rythmes scolaires**.

Sur le premier point, nous ne pouvons que regretter que le Ministère de l'Intérieur demande de nouveau un maintien du taux de la dotation spéciale instituteurs et du montant de l'indemnité représentative de logement, contraignant ce CDEN à ne pas faire évoluer ces enveloppes. Nous ne pouvons que le regretter au regard du faible nombre d'instituteurs concernés par cette mesure mais aussi au regard de l'inflation et de l'augmentation du coût de la vie.

De manière générale, la question du pouvoir d'achat des fonctionnaires nous préoccupe grandement. Le gel inacceptable du point d'indice depuis 2010 et la récente rumeur de gel de l'avancement des fonctionnaires de l'Education nationale ne nous font rien envisager de bon pour nos collègues. Nous espérons bien évidemment que cette rumeur en restera une et ne sera pas effective ; cela créerait, sans aucun doute, un conflit majeur avec les agents que nous représentons.

Venons-en désormais au second sujet, celui de la réforme des rythmes scolaires en Dordogne.

Depuis la publication du décret révisant l'organisation de la semaine scolaire, nous affirmons que nous sommes favorables à cette évolution mais qu'aucune mesure ne doit être prise sans les enseignants. Cette réorganisation, doit être le résultat de discussions et de concertations. Se projeter, imaginer des mises en œuvre pertinentes, mais aussi réguler les actuels dispositifs et ajuster les nouvelles organisations nous demande beaucoup de temps et d'investissement personnel. Aussi, nous vous demandons, Madame l'Inspectrice d'Académie la plus grande vigilance quant aux exigences, enquêtes et autres sollicitations que votre administration pourrait avoir à l'égard de nos collègues, et cela dès cette fin d'année scolaire mais aussi à la rentrée prochaine.

Pour nous, Unsa Education, être favorable à l'évolution de la semaine scolaire dans notre pays n'est pas synonyme de suivisme ou de minimisation des réalités locales et problèmes rencontrés dans les écoles. Aussi, nous vous demandons de réaffirmer devant les membres de ce CDEN que les projets retenus, le sont bien dans l'intérêt des enfants sans oublier celui des personnels que nous sommes et que nous représentons. Dans certaines communes, la décision finale d'organisation de la semaine scolaire émane des mairies et non des conseils d'école, ce que nous regrettons. Les seules clés de lecture ne peuvent qu'être d'ordre financier ou organisationnel. Nous avons appelé chacun à ses responsabilités, nous avons dit que la concertation était primordiale afin de réussir cette réorganisation majeure de l'Ecole. Il nous faut travailler en équipe. Une attention toute particulière doit être portée sur les contenus et l'articulation des différents temps de l'enfant. Si nous nous donnons les moyens de travailler en étroite collaboration avec les nombreuses associations complémentaires des écoles, avec tous les acteurs de l'Education Populaire, nous pourrons alors offrir une Education de qualité aux enfants que nous accueillons tous les jours dans nos structures, dans nos écoles.

En conclusion, nous sommes favorables aux changements à condition qu'ils ne s'opèrent pas sans nous et s'ils nous permettent de construire une Ecole plus juste et plus efficace.

**La délégation UNSA Education : Jérôme BOUSQUET, Thierry HADJADJI**